

Nanterre, le 1<sup>er</sup> juin 2016

## COMMUNIQUE DE PRESSE

# BNP Paribas Cardif signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) et du Montreal Carbon Pledge

En signant les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) et le Montreal Carbon Pledge, BNP Paribas Cardif réaffirme son engagement en faveur de l'Investissement Socialement Responsable (ISR) initié dès 2008, et l'élargit en mesurant l'empreinte carbone de son portefeuille d'investissement.

### Deux initiatives en faveur de l'ISR et de la transition énergétique

Initiés par le programme des Nations Unies pour l'Environnement Initiative Financière (Unep Fi) et Le Pacte Mondial des Nations Unies, **les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)** ont été mis en place afin de fournir aux investisseurs un cadre de travail leur permettant d'intégrer les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) dans leurs processus d'analyse et de décisions d'investissements.

En signant les PRI, BNP Paribas Cardif s'engage à respecter six principes :

- prendre en compte les questions ESG dans ses processus d'analyse et de décision en matière d'investissements,
- être un investisseur actif et prendre en compte les questions ESG dans ses politiques et pratiques d'actionnaires,
- demander aux entités dans lesquelles l'entreprise investit de publier des informations appropriées sur les questions ESG,
- favoriser l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs,
- travailler ensemble pour accroître l'efficacité dans l'application des Principes,
- rendre compte individuellement des activités et des progrès dans l'application des Principes.

Dans la continuité de cette adhésion, BNP Paribas Cardif choisit d'agir en faveur d'une économie bas carbone en signant également le **Montreal Carbon Pledge**, une initiative internationale soutenue par les PRI et lancée le 25 septembre 2014 lors de la conférence *PRI in Person* à Montreal.

Le *Montreal Carbon Pledge* encourage les investisseurs à mesurer et publier tous les ans l'empreinte carbone de leur portefeuille d'investissements. Dans ce cadre, BNP Paribas Cardif met en place une méthodologie pour intégrer, dans ses décisions d'investissements, un filtre carbone en complément de la partie ESG.

### Un renforcement des engagements pris depuis 2008

La signature des PRI et du *Montreal Carbon Pledge* par BNP Paribas Cardif s'inscrit dans un engagement de longue date de l'entreprise en faveur de l'Investissement Socialement Responsable.

Convaincu du bien fondé de la démarche ISR, **BNP Paribas Cardif a adopté, il y a 8 ans déjà, une approche de gestion responsable et durable de son fonds général.** Dans ce cadre, les gérants du fonds en euros privilégient les entreprises ayant les meilleures pratiques et les secteurs les plus engagés en



L'assureur  
d'un monde  
qui change

matière de développement durable. A fin 2015, la moitié des actifs gérés au sein du fonds en euros de BNP Paribas Cardif (104,5 milliards d'euros<sup>1</sup>) avaient fait l'objet d'une sélection intégrant les critères ESG.

La prise en compte des critères ESG dans les investissements réalisés par BNP Paribas Cardif se matérialise également par l'intégration de l'ISR dans ses différentes classes d'actifs. D'abord concentrée sur les investissements en actions à travers le lancement de fonds *Best-in-Class* et thématiques, cette démarche a été progressivement étendue aux obligations. BNP Paribas Cardif a d'ailleurs participé au succès des premières émissions de green bonds dont l'émission structurée de la Banque Mondiale en 2014 et plus récemment au lancement du green bond structuré Tera Neva émis par la Banque Européenne d'Investissement.

*« En devenant signataire des PRI et du Montreal Carbon Pledge, nous poursuivons notre engagement d'investisseur responsable en le formalisant et en l'élargissant à l'empreinte carbone de notre portefeuille d'investissements. Nous avons fait partie des pionniers en intégrant, il y a 8 ans déjà, des critères extra financiers dans la gestion de nos actifs. C'est aujourd'hui près de 900 M€ que nous avons déployés en investissements verts. Cette stratégie globale est créatrice de valeur puisqu'elle concilie performance financière et impact social et/ou environnemental en finançant les entreprises qui contribuent au développement durable, quel que soit leur secteur d'activité »* déclare Olivier Héreil, Directeur général adjoint, Responsable des Gestions d'actifs de BNP Paribas Cardif.

### ***A propos de BNP Paribas Cardif***

BNP Paribas Cardif conçoit des offres innovantes et performantes en matière d'épargne et de protection, dans un monde profondément modifié par l'émergence de nouveaux usages et modes de vie.

Filiale de BNP Paribas, l'entreprise s'appuie sur un business model unique fondé sur le partenariat. Elle co-crée ses offres avec des distributeurs de secteurs variés qui en assurent la commercialisation auprès de leurs clients.

Présent dans 36 pays avec des positions fortes dans trois zones (Europe, Asie et Amérique latine), auprès de 90 millions de clients, BNP Paribas Cardif est devenu un spécialiste mondial de l'assurance des personnes.

Plus de 10 000 collaborateurs<sup>2</sup> dans le monde participent à la réalisation d'un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 28 Md€, dont 59% généré à l'international, en 2015.

Retrouvez les actualités de BNP Paribas Cardif sur [🐦 @bnpp\\_cardif](https://twitter.com/bnpp_cardif)

### ***Contacts presse***

Caroline Le Roux – 01 41 42 65 61 – 07 62 00 42 74 – [caroline.leroux@bnpparibas.com](mailto:caroline.leroux@bnpparibas.com)

Valérie Oberlin – 01 41 42 78 17 – 07 60 13 49 12 – [valerie.oberlin@bnpparibas.com](mailto:valerie.oberlin@bnpparibas.com)

---

<sup>1</sup> Valeur du fonds au 31/12/2015

<sup>2</sup> Effectifs des entités juridiques contrôlées par BNP Paribas Cardif : près de 8 000 collaborateurs



**BNP PARIBAS  
CARDIF**

**L'assureur  
d'un monde  
qui change**